

Image not found or type unknown



procédure de desistement avant la conciliation aux prud'hommes

Par **jeaouz**, le **01/02/2010** à **20:36**

Bonjour ,

J'ai intenté une action aux prud'hommes, la conciliation aura lieu sous peu , j'aimerais désormais me désister de cette action , quelle est la marche suivre et quelle en seront les conséquences.

Merci